

COMMUNE DE LE NIZAN (Gironde)

CONSEIL MUNICIPAL **Procès-verbal de la séance du 19 février 2021**

Date de Convocation : 09 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE NIZAN (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Michelle LABROUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Maire. MM. GEROMETTA, LESCOUZERES. Mme FLEURY. M. PICHEVIN, adjoints.
Mmes BERTS, DIDY, ESPAGNET, LACOSTE, LARRUE, MISRAOUI.
MM. CLERC, DESPUJOLS.

Absents excusés : MM. LABROUCHE, TCHERBAKOFF.

Secrétaire de séance : Mme FLEURY.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Info sur l'urbanisme ;**
- 2- Travaux 2021 – Demandes de subventions ;**
- 3- Convention prestations de services 2021, entretien éclairage public avec le SIVOM du Sauternais ;**
- 4- Attribution des cotisations et subventions 2021 ;**
- 5- Convention de participation à l'achat de matériel nécessaire au RASED ;**
- 6- Informations et questions diverses.**

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

I- Info sur l'urbanisme

La réunion débute par l'intervention de Mme Fabienne BARBOT, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Bazadais, en charge de l'urbanisme.

Mme BARBOT expose les différentes contraintes et les orientations d'aménagement appliquées dans l'élaboration du document d'urbanisme PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) actuellement en cours.

II- Travaux 2021

1°) Réfection et extension du préau de l'école

Délibérations n° 2021-01 ; 2021-02

Votes pour : 13 contre : 0 abstention(s) : 0

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire et urgent de faire procéder à la réalisation de travaux de réfection et d'extension du préau de l'école, compte tenu de l'état de vétusté actuel de celui-ci et pour des questions de sécurité.

Elle précise que cette opération peut permettre l'obtention d'aides financières auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE dans son ensemble le projet de réfection et extension du préau de l'école ;
- DECIDE de solliciter une aide financière auprès de Madame la Préfète de la Gironde, au taux de 35 % du coût ht des travaux estimés à hauteur de 17 411.15 €, au titre de la D.E.T.R., exercice 2021 ;
- DECIDE de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde, au taux de 45 % du coût ht des travaux ;
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel suivant en ht :

- D.E.T.R. 35 %.....	6 093.90 €
- Conseil Départemental 45 %.....	7 835.02 €
- Autofinancement.....	3 482.23 €
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la section d'investissement du budget 2021 ;
- CHARGE Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes pièces afférentes à ce programme.

2°) Rénovation énergétique du logement communal au Bourg-Ouest

Délibération n° 2021-03

Votes pour : 13 contre : 0 abstention(s) : 0

Madame le Maire présente au conseil municipal une étude réalisée par M. Bertrand MATHAT, assistant spécifique « énergie » auprès du SIPHEM à Gironde-sur-Dropt (Gironde), concernant un projet de rénovation énergétique du logement communal sis au 1 Bourg-Ouest de notre commune. Ce programme vise à améliorer l'isolation du logement et les moyens de chauffage, faisant état de vétusté, dans le but de faire des économies d'énergie et de répondre aux exigences réglementaires en vigueur.

Cette étude se compose de trois scénarios d'aménagement englobant les travaux déclinés comme suit :

- Isolation des plafonds (en combles) ;
- Isolation des murs périphériques ;
- Pose de menuiseries en PVC et vitrages (portes et fenêtres) ;
- Renouvellement d'air (VMC, bouches d'extractions).

Scénario 1 : pose d'une chaudière gaz propane et d'un chauffe-eau solaire individuel ; coût estimatif global des travaux : 47 030 € ht ; estimation des frais de chauffage : 1 913 € ttc/an ;

Scénario 2 : pose d'une pompe à chaleur Air/Eau et d'un chauffe-eau solaire individuel ; coût estimatif global des travaux : 50 104 € ht ; estimation des frais de chauffage : 1 256 € ttc/an ;

Scénario 3 : pose d'une pompe à chaleur Air/Air et d'un chauffe-eau solaire individuel ; coût estimatif global des travaux : 46 960 € ht ; estimation des frais de chauffage : 1 808 € ttc/an.

Madame le Maire précise enfin qu'il est possible d'obtenir des subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, à hauteur de 69 % du coût ht des travaux pour les scénarios 1 et 2, et 58 % pour le scénario 3 ; suivant certaines conditions : conventionnement au titre du logement social PALULOS avec le Conseil Départemental et critères de performance énergétique.

Appelé à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE dans son ensemble le projet de rénovation énergétique du logement communal sis au 1 Bourg-Ouest ;
- DECIDE de retenir le scénario 2 d'aménagement ;
- AUTORISE Mme le Maire à demander les subventions auxquelles la commune peut prétendre ;
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel suivant en ht :
 - Subvention Etat DSIL : 20 444.00 €,
 - Subvention Conseil Départemental : 11 400.00 €,
 - Subvention Conseil Régional : 6 000.00 €,
 - Autofinancement : 12 260.00 € ;
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la section d'investissement du budget communal 2021 ;
- CHARGE Mme le Maire de l'exécution de la présente, qui est autorisée à signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

3°) Réfection des chemins ruraux des Péous et de Mourey

Mme le Maire présente deux devis de réfection des chemins ruraux des Péous et de Mourey, rendue nécessaire par le mauvais état récurrent desdits chemins desservant des habitations, suite aux doléances de riverains.

- Colas Sud-Ouest (Agence PEPIN) : 60 048.00 € ht ; 72 057.60 € ttc ;

- Eurovia : 30 619.50 € ht ; 36 743.40 € ttc ;

Le conseil municipal décide de retenir la proposition d'Eurovia. Cependant, un seul chemin sera rénové cette année. Le FDAEC (subvention annuelle du Conseil Départemental) permettra de financer en partie ces travaux.

III- Convention prestations de services 2021 – entretien éclairage public avec le SIVOM du Sauternais

Mme le Maire présente la convention établie par le SIVOM du Sauternais pour la prestation de services concernant l'entretien de l'éclairage public, faisant état de tarifs révisés pour 2021.

Cependant, elle précise qu'une autre proposition non reçue à ce jour doit être envoyée par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

La décision est en conséquence reportée à une date ultérieure.

IV- Attributions des cotisations et des subventions 2021

Votes pour : 13 contre : 0 abstention(s) : 0

Le conseil municipal décide dans un premier temps d'attribuer les cotisations et subventions suivantes :

- <u>Cotisations</u> :	Comice agricole :	106 €
	C.A.U.E. de la Gironde :	100 €
	Asst de Maires Gironde + France	137 €*

* ce montant doit être confirmé par l'AMG.

- <u>Subventions</u> :	C.C.A.S. du Nizan :	2 000 €
	Equipe Saint-Vincent du bazadais :	500 €
	Secours catholique :	200 €

Concernant les autres associations communales et extra-communales habituellement subventionnées, le conseil municipal aimerait recevoir au préalable une demande motivée de celles-ci avec justificatifs à l'appui : comptes, bilan financier et attestations d'assurance.

Un courrier va leur être envoyé à cet effet.

V- Convention de participation à l'achat de matériel nécessaire au RASED

Délibération n° 2021-04

Votes pour : 13 contre : 0 abstention(s) : 0

Mme VIARD, la psychologue de l'Education Nationale au RASED de Toulonne a fait part de la nécessité d'acquérir un nouveau test psychométrique, à savoir le test psychométrique WISC V. Ce test permet de mesurer le QI des enfants dès 6 ans.

Le code de déontologie des psychologues demande en effet aux psychologues d'utiliser les outils les plus récents dès lors qu'une nouvelle version apparaît. Or, celui utilisé actuellement (à savoir le WISC IV) est obsolète depuis 2016.

C'est pourquoi, il est proposé aux communes du ressort du RASED de Toulenne de prendre en charge l'achat de ce test.

Comme en 2011, la commune de TOULENNE se propose de procéder à l'achat du matériel précité, les autres communes remboursant ensuite leur participation à cette acquisition au prorata du nombre d'élèves qu'elle accueille :

	Communes RASED	Effectifs	Participation
1	AUBIAC	56	78.56 €
2	BARSAC	159	223.05 €
3	FARGUES	175	245.50 €
4	LE NIZAN	56	78.56 €
5	MAZERES	81	113.63 €
6	ROAILLAN	204	286.18 €
7	RIP : UZESTE	44	61.73 €
8	POMPEJAC	49	68.74 €
9	LIGNAN	0	0.00 €
10	RIP : BOMMES	54	75.75 €
11	PUJOLS/CIRON	73	102.41 €
12	SAUTERNES	100	140.29 €
13	TOULENNE	256	359.13 €
	TOTAL	1307	1 833.54 €

Soit un coût de 1.40 € (précisément 1.40286151 €) par élève.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L. 211-8 et L. 212-15 ;
VU le projet de convention ;

CONSIDERANT qu'il revient aux communes d'assurer les dépenses liées au fonctionnement de l'école, l'Etat prenant à sa charge les dépenses de rémunération des personnels ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de conclure une convention de participation pour l'achat du nouveau test psychométrique (WISC V) nécessaire au fonctionnement du RASED ;
- AUTORISE le Maire à signer cette convention de participation.

VI- Informations et questions diverses

1°) Décision du Maire

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à une demande de changement d'imputation comptable, émanant de la Trésorerie de Bazas, concernant une dépense liée la mise à niveau des logiciels de la mairie, elle a été amenée à utiliser les crédits inscrits au chapitre 020 Dépenses imprévues, section d'investissement du budget de l'exercice 2020 pour effectuer un virement d'un montant de 2 000 € au chapitre 20 Immobilisations incorporelles, article 2051 Concessions et droits similaires (logiciels).

2°) Restructuration du cimetière

Délibération n° 2021-05

Votes pour : 13 contre : 0 abstention(s) : 0

Mme le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'engager une procédure de restructuration du cimetière communal afin d'obtenir à terme un gain de place, et ce dans le respect de la législation funéraire en vigueur.

Elle présente à cet effet deux propositions de bureaux d'étude. Leurs prestations consistent en une mission d'assistance, la création d'une base de données administratives et juridiques et la réalisation d'un travail de recherche afin d'établir un diagnostic visant à engager ensuite une procédure de reprises des concessions en constat d'abandon.

Le coût estimatif de chaque devis s'établit ainsi :

- Groupe ELABOR : 10 836.50 € ht ; 13 003.80 € ttc ;
- E.P.O.C. : 10 600.00 € ht ; 12 720.00 € ttc (payable sur 3 exercices budgétaires) ;

Appelé à délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE un avis favorable à la mise en place d'une action de restructuration du cimetière communal ;
- DECIDE de retenir la proposition de la société E.P.O.C. ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

3°) Convention d'Aménagement de Bourg

Mme le Maire informe qu'une réunion va être organisée avec les partenaires concernés, afin d'engager une réflexion sur les différentes actions d'aménagement de sécurité de la voirie et de mise en valeur des espaces naturels qui pourraient être menées sur la commune dans le cadre d'un projet d'élaboration d'une Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Départemental.

4°) Achat d'un défibrillateur

Délibération n° 2021-06

Votes pour : 13 contre : 0 abstention(s) : 0

Mme le Maire expose à l'assemblée que selon la réglementation en vigueur, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un défibrillateur à la salle polyvalente, E.R.P. de 4^{ème} catégorie.

Elle présente un devis de la société W. BURG de SAINT-EMILION (Gironde), s'élevant à la somme de 1 320.80 € ht, 1 553.40 € ttc, pour l'achat d'un défibrillateur intérieur et 1 556.90 € ht, 1 840.70 € ttc pour un défibrillateur extérieur.

Appelé à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- OPTER pour l'achat d'un défibrillateur extérieur ;
- AUTORISER Mme le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant, ainsi que toutes autres pièces nécessaires afférentes à ce programme.

5°) Convention AXA

Une convention va être passée avec la société AXA pour le lancement d'une campagne de prospection qui permettra de proposer aux habitants de la commune l'adhésion à une mutuelle à un taux préférentiel.
Des flyers seront à distribuer par la municipalité.

6°) Crise sanitaire

Mme le Maire expose qu'il n'est plus possible actuellement de prendre rendez-vous dans des centres de vaccination par manque de doses.
Une liste de nizannais de plus de 75 ans, désireux d'être vaccinés, a été créée et reste en attente. Si besoin est, des transports pourront être assurés par des conseillers municipaux.

7°) Solidarité

La municipalité a entrepris une action de solidarité pour venir en aide aux communes du Réolais sinistrées par les récentes inondations. Des collectes de dons sont en cours et seront acheminées la semaine prochaine à Barie.

8°) Informations diverses

Mme le Maire informe le conseil que :

- Gironde Habitat va procéder à la signature des baux de location des logements sociaux au presbytère le 26 février prochain ;
- le forum du Bien Vieillir du Pôle Territorial du Sud Gironde se tiendra en visio-conférence le 23 février prochain.

9°) Formation des élus

Le choix est fait pour une journée de formation qui portera sur la communication. Une demande va être faite et la date sera communiquée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures vingt minutes. Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

PAGE DES SIGNATURES

- ➔ D 2021-01-02 : Réfection et extension du préau de l'école – Demandes de subventions ;
- ➔ D 2021-03 : Rénovation énergétique du logement communal sis au 1 Bourg-Ouest – Demandes de subventions ;
- ➔ D 2021-04 : Convention de participation à l'achat de matériel nécessaire au RASED ;
- ➔ D 2021-05 : Restructuration du cimetière ;
- ➔ D 2021-06 : Achat d'un défibrillateur ;
- ➔ Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2021.

Ont signé au registre les membres suivants,

Michelle LABROUCHE, Maire

Serge GEROMETTA, adjoint

Joël LESCOUZERES, adjoint

Aude FLEURY, adjointe

Bernard PICHEVIN, adjoint

Marie BERTS

Micheline DIDY

Elisabeth ESPAGNET

Christine LACOSTE

Michèle LARRUE

Michèle MISRAOUI

Olivier CLERC

Patrice DESPUJOLS